



Stationnement place handicapé

Par kerruel

bonjour à tous

je me demande, si le fais d'êtres stationné sur une place handicapé devant une enseigne de pharmacie fermé depuis un ans pour cause de déménagement consistue une infaction ?

merci de votre reponse

Par janus2

Bonjour,

Le stationnement sur place réservée aux handicapés, c'est 135? d'amende et possibilité de mise en fourrière (article R417-11 CR).

Par ESP

Bonjour

Théoriquement oui, mais à vérifier auprès de la mairie, car un emplacement de ce type doit être définie par un arrêté municipal.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous avez besoin de "privatiser" un emplacement de stationnement afin de déménager, il faut demander à la mairie, quelques temps à l'avance.

C'est payant, mais cela vous réserve cette place pour la journée sans autre conséquence.

Par kerruel

merci a vous tous pour vos réponse

je vais donc me renseigner au prés de la mairie

je pensais que l'officine ayant déménagè l'emplacement devenais caduc

en tous cas merci a vous tous pour vos lumières.

je vous garde dans mes favoris

bonne soirée a vous à l'abri du soleil

Par yapasdequoi

Une place handicapée est définie par la mairie et n'est pas forcément en rapport avec son emplacement devant une pharmacie.

Les PMR utilisent aussi d'autres commerces ...

Et tant que les affichages persistent vous devez les respecter ou sinon vous risquez une verbalisation.